



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 43973

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la filière textile de l'habillement qui, avec 250 000 salariés environ, représente le deuxième secteur d'activité de notre pays. Selon l'UIT (Union des industries textiles), l'année 1999 n'a pas été bonne, 10 000 emplois ont été supprimés (7 500 en 1997 et 1998). Cette disparition constitue un enjeu économique majeur car les emplois perdus ne sont pas toujours remplacés. Début mars, le salon Première vision s'est tenu à Paris. C'est le premier salon mondial des tissus d'habillement. Il compte 820 exposants dont 200 entreprises françaises et réunit toute la filière. A cette occasion, les différents acteurs français de l'industrie textile se sont fortement inquiétés de leur devenir, notamment face à la mondialisation. La question qui se pose est de savoir comment la France peut aborder sereinement les grands marchés internationaux quand, à sa porte, elle apprend, par exemple, que le gouvernement italien dote son industrie textile d'un budget supplémentaire de 36 millions d'euros afin de faciliter sa seule promotion. Il en est de même pour le Portugal ou encore l'Irlande. Aussi lui demande-t-il ce qu'il propose aux entrepreneurs français pour qu'ils affrontent, dans les mêmes conditions, les différents marchés internationaux de demain.

Texte de la réponse

Le gouvernement français estime que, dans les années à venir, la croissance de la consommation d'articles de textile-habillement devrait se situer principalement dans les pays d'industrialisation récente. L'Europe et les Etats-Unis restent cependant les principaux marchés. La spécialisation des différents acteurs devrait s'accroître sous l'effet de la concurrence internationale. Ceci signifie que les entreprises doivent s'efforcer de développer leurs exportations et leurs implantations commerciales et industrielles à l'étranger en se concentrant sur leurs points forts (mode, réactivité, séries courtes, technicité). D'une manière générale, le dispositif français de soutien à l'exportation (assurances prospection et foire, veille économique et commerciale des postes d'expansion, actions collectives régionales) ne paraît pas moins avantageux que celui des pays de même taille. On peut également indiquer que le programme italien annoncé par erreur à hauteur de 36 millions d'euros n'atteint en réalité pas le dixième de cette somme. Le succès des salons français est par ailleurs reconnu, en particulier celui de Première Vision qui a entrepris de s'implanter à l'étranger avec le soutien du comité professionnel du secteur. On peut également remarquer que les organisations professionnelles du secteur ont signalé que leurs entreprises entendaient assumer directement leur action, sans avoir recours à une taxe parafiscale. La taxe « textile » a donc été supprimée. Il faut ajouter que la politique commerciale européenne a permis la constitution d'une zone Europe-Maghreb-Pays de l'Est qui constitue un débouché préférentiel pour les produits français et que l'introduction de l'euro est un facteur de compétitivité pour l'Europe qui permet d'éviter toute concurrence artificielle à l'intérieur de la zone.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43973

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 octobre 2000

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1950

Réponse publiée le : 30 octobre 2000, page 6252